

Paris, le 22 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

INCIDENT DE FORAGE A LOCHWILLER (BAS-RHIN)

Lorsqu'une opération géothermique est évoquée dans la presse nationale, en France comme chez nos voisins européens, c'est parce qu'elle pose problème ; il faut cependant avoir à l'esprit que plus d'un million de nos concitoyens bénéficient des bons et loyaux services de la chaleur du sous-sol français qui nous épargne l'importation annuelle de près de 500 000 tonnes d'énergie fossile par an.

Bien que nos associations soient actives sur tout le territoire national, il est bien difficile de commenter une affaire qui va se terminer devant les tribunaux.

Néanmoins, nous souhaitons mettre en exergue certains points de ce dossier qui nous paraissent inacceptables :

- Un particulier a souhaité faire réaliser en 2008 une sonde géothermique de 140m de profondeur pour son chauffage individuel alors que la loi limite actuellement la profondeur à 100m,
- Les travaux ont démarré sans même la réalisation d'une déclaration de forage, pourtant obligatoire, même pour les entreprises étrangères,
- Au bout de 60 m de forage, une forte production d'eau jaillissante a été constatée et l'entreprise de forage n'a pu contrôler le phénomène,
- L'entreprise a ensuite pris la décision d'obturer le forage dans sa partie supérieure avec un bouchon de 20m, sans l'effet escompté car très vite une nouvelle résurgence est apparue à proximité,
- Et puis plus rien n'a été tenté pendant 4 ans, laissant la nature travailler en sous-sol et en silence.

Malheureusement, comme à Staufen en Allemagne, il y avait des anhydrites dans les formations géologiques présentes à l'aplomb du site et les mêmes conditions produisirent les mêmes effets : tassements, gonflements, fissures dans les bâtiments, déformations des chaussées, au point que ces anomalies deviennent un objet de promenade dominicale...

Si ces faits se confirment, l'AFPG et le SFEG souhaitent rappeler des points importants :

- Les entreprises de forages doivent respecter la loi, connaître les normes et s'y conformer,
- Une entreprise sérieuse ne réalise pas de forages sans avoir réalisé ou fait réaliser une coupe géologique à l'aplomb du site,
- Une entreprise responsable doit être qualifiée et avoir sur le chantier les équipements indispensables permettant de réagir à une situation de crise, en l'occurrence : la production d'eau artésienne (jaillissement spontané d'eau en surface),
- La formation de son personnel est pour une société de forage un point clé qui permet de garantir une intervention respectueuse de l'environnement.

L'AFPG et le SFEG travaillent depuis maintenant trois années avec les services de l'Etat à la mise en place de qualifications destinées à éliminer du marché les entreprises qui ne respectent pas les normes et lois en vigueur dans notre pays. En 2008, la norme AFNOR pour la réalisation des sondes géothermiques n'existait pas encore, mais les règles de l'art du forage et les bonnes pratiques étaient respectées par les professionnels dignes de ce nom. Un premier label Qualiforage pour les sondes géothermiques et une Charte de qualité pour les forages d'eau se sont en place respectivement depuis 2002 et 1997 et vont être prochainement renforcés.

A partir de 2014, seuls les clients ayant recours à des entreprises qualifiées pourront prétendre à des aides publiques.

L'AFPG et le SFEG rappellent enfin que des milliers de forages d'eau et de sondes géothermiques sont réalisées chaque année et que seules quelques contre-références, ne devant rien au hasard, ne doivent pas dégrader pour autant l'image de la géothermie assistée par pompe à chaleur. Cette filière représente en effet un gisement potentiel d'énergie renouvelable parmi les plus efficaces et économiques sur le long terme. Parmi les énergies renouvelables, la géothermie est la seule disponible 24h/24, capable de produire de la chaleur et du froid.

Contacts :

Christian Boissavy, Président de l'AFPG

Téléphone : 09.81.64.74.12.

Courriel : contact@afpg.asso.fr

Site internet : www.afpg.asso.fr

Eric Garroustet, Président du SFEG

Téléphone : 01.45.63.70.40.

Courriel : contact@sfeg-forages.fr

Site internet : www.sfeg-forages.fr